



**M**ONTPELLIER 2020

## *La lettre de « Sursaut »*

mai 2013, n°3

### ***L'économie sociale et solidaire : qu'est-ce que c'est ?***

La soirée « controverses » avec Christian SAUTTER a remis en lumière une des propositions importantes de Montpellier 2020, malheureusement réduite pour des impératifs d'édition dans notre ouvrage « Sursaut » : « *utiliser les potentiels de l'économie sociale et solidaire* ». Cette question est intimement liée à la notion de « slow ville » développée dans notre précédent numéro. L'économie sociale et solidaire est un des enjeux majeurs du développement économique et de la construction sociale des villes et nations de demain : elle essaie de donner des réponses à l'exigence et à la qualité du « vivre ensemble ».

Mais qu'est-ce au juste l'économie sociale et solidaire ?

L'ESS c'est une économie de la diversité, de l'innovation et de la solidarité sociale.

Née au milieu du XIXème siècle en Angleterre, elle connaît son vrai développement à partir du début du XXIème avec deux dates en France : la liberté d'association en 1901, et la définition du statut de coopération en 1947. En 2012, l'ESS sort vraiment de sa « *clandestinité un peu clanique* » comme le soulignait Christian Sautter, en se voyant attribuer un ministère de plein droit confié à Benoit Hamon. L'ESS représente environ 10% de l'emploi en France aujourd'hui, 12 % pour notre territoire montpelliérain.

Concrètement, l'ESS regroupe un ensemble de coopératives, associations, syndicats et fondations fonctionnant sur des principes d'égalité des personnes (une personne = une voix), de solidarité entre les membres et d'indépendance économique. Elles ont, en général, un ancrage local et une proximité de gestion pour les salariés, les sociétaires, les consommateurs ou les utilisateurs. Financièrement, les parts sociales ne sont pas rémunérées et les structures non opéables : elles sont ainsi à l'abri des débordements financiers.

Dans le grand Montpellier, l'ESS est implantée surtout dans le secteur social et financier (banques et mutuelles). Par contre, son existence est faible dans le commerce, l'hébergement et le service aux entreprises. Une pépinière d'entreprises coopératives est, par ailleurs, en cours de réalisation à Montpellier. Au niveau du Languedoc Roussillon, la Chambre régionale de l'économie sociale est un exemple de dynamisme : la création de Coventis, par exemple, qui lie les entreprises régionales d'ESS est un véritable modèle national.

Le groupe de travail de Montpellier 2020 consacré à l'ESS a élaboré quelques propositions qui sont consultables sur le site. Elles concernent, notamment, le développement de dynamiques mutualistes concernant la gestion de secteurs de services sociaux ou sanitaires comme les crèches, les maisons de retraite, les ensembles médicaux, les centres sociaux ou les services destinés aux divers handicaps.

Il faut considérer l'ESS comme un acteur fort du développement de l'économie locale et du soutien à l'emploi notamment par son modèle particulier de relation qu'elle instaure entre l'entreprise et ses salariés.

Concrètement, nous pensons que la procédure du droit de préférence (ancien « quart réservataire ») devrait être systématiquement utilisée et qu'il est important de soutenir le « micro crédit professionnel » à visée économique qui permet à un porteur de projet, jeune ou en difficultés, de création de son propre emploi d'accéder à un crédit et de bénéficier de suivi et de conseil.

La dynamique associative, enfin, constitue un dernier volet des compétences de l'ESS et ouvre certaines activités à d'autres approches financières et sociales que celles du marché ou des gestions des collectivités locales : la soirée « controverses » du 22 mai avec Alain Béréziat, président de la Banque alimentaire, en apportera un témoignage direct.

### ***Echos de nos soirées « controverses de Montpellier 2020 »***

#### **Abdenour BIDAR : la « laïcité »**



Pour notre soirée du 9 avril nous avons eu le plaisir d'accueillir Abdenour BIDAR tout juste nommé membre de l'Observatoire national de la laïcité par François HOLLANDE puisque le Président de la République avait installé la veille, le 8 avril 2013, ce nouvel organe républicain promis depuis 8 ans. Abdenour BIDAR est, par ailleurs, philosophe et professeur à l'université de Nice, membre du comité de rédaction de la revue *Esprit* et animateur sur France Inter de l'émission hebdomadaire : « *Cause commune, tu m'intéresses* ». Il a écrit de nombreux ouvrages dont les derniers titres sont : « Comment sortir de la religion », « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école » et « L'islam face à la mort de Dieu ». Pour la soirée « Controverses » il était accompagné d'Alain SEKSIG, responsable de la mission laïcité au Haut Conseil à l'Intégration (HCI).

Tous deux avaient participé l'après midi à une réunion publique à la Paillade sur ce même thème de la laïcité.



Dans son mot d'accueil, Jean Luc COUSQUER a insisté sur la dimension symbolique des origines religieuses culturelles des trois personnes présentes à la table, musulmane, juive et chrétienne réunies, qui plus est, dans une salle dont les origines remontent à une époque où ces trois religions avaient eu l'intelligence d'utiliser leurs apports complémentaires et contribuer ainsi à l'essor de l'humanisme de la Renaissance.

Abdenour BIDAR a expliqué comment la question de la laïcité s'est trouvée posée comme condition de survie pour lui né de parents français chrétiens mais qu'une conversion religieuse de la mère puis l'arrivée d'un beau-père ont précipité dans une déchirure identitaire dont l'ambiguïté du rapprochement entre son prénom et son nom d'état civil était un rappel permanent. La laïcité a été pour lui d'abord « *une nécessité vitale* » avant d'être intellectuelle.

Quelle peut donc être la place du religieux dans l'espace public ? Quel espace existe-t'il pour le spirituel ? Religion et spiritualité se superposent-ils ?

Lors de l'installation de l'observatoire national de la laïcité, François HOLLANDE a prononcé quelques phrases donnant un premier éclairage à ces questions. Il a d'abord parlé d'apaisement, fixant cet objectif comme premier but de l'observatoire, s'empressant d'ajouter aussitôt : « *l'apaisement sur la question de la laïcité, ça n'a l'air de rien et pourtant y arriver serait déjà quelques chose de tellement important* ». Il a ajouté « *la laïcité doit être comprise comme la garantie des libertés individuelles* ».

Pour Monsieur BIDAR, la laïcité est devenue une « *incantation abstraite à laquelle on se réfère sans jamais s'en expliquer* ». Il est donc urgent de redonner sens à ce terme. Il peut se résumer en une proposition simple : « *la laïcité, c'est un bien commun vivant* ». La laïcité, c'est ce qui « *facilite le vivre ensemble* » suivant les principes des droits de l'homme, liberté, égalité, fraternité.

Se dépouiller de ses insignes religieux à l'entrée de l'école n'est pas, par exemple, une entrave à la liberté : elle est, au contraire, la condition de la liberté. François HOLLANDE a d'ailleurs insisté dans son message : la laïcité est « *la garantie de la liberté individuelle* » ajoutant aussitôt « *... et de la cohésion sociale* ». Les deux doivent impérativement se tenir ensemble : si l'on déplace le curseur trop d'un côté ou de l'autre on arrive aux aberrations négatives. Mettre l'accent uniquement sur la cohésion sociale amène les attitudes de prosélytisme et de chasse aux sorcières que seraient les religions. A l'inverse, insister uniquement sur les libertés entraîne la dérive libérale à laquelle nous assistons : la société s'atomise par excès d'individualité et de communautarisme. Comment « *faire société* » face à ces atomisations ?

Les tensions actuelles autour de la question religieuse, conclut Abdenour BIDAR, ne doivent pas être prises comme d'inquiétantes montées menaçant le social mais au contraire comme des chances pour nos sociétés car elles posent les questions fondamentales de l'homme.



Alain SEKSIG, de par ses fonctions, est intervenu sur des questions très concrètes intéressant directement les politiques municipales.

D'abord, il a insisté sur la nécessité de former le personnel d'Etat à la laïcité.

Ensuite il a évoqué quelques situations précises où le HCI a eu à intervenir : les menus des cantines scolaires, les signes d'appartenance religieuse et les prières dans les rues. Il est important que des règles précises les encadrent. La laïcité à la cantine, c'est d'en faire un espace de liberté, c'est-à-dire savoir proposer sans contraindre ou sans être sous la contrainte. La question des signes religieux s'est posée de façon aigüe à l'occasion de l'ouverture de la crèche parisienne « Baby loup ». La Cour de cassation vient d'annuler une décision de licenciement d'une employée voilée de la crèche faisant fi par le fait même des principes républicains (pourtant écrits dans le règlement intérieur) et autorisant les structures privées à se dédouaner des règles du pays. Cette décision, avait écrit A. BIDAR dans *Le Monde*, « ouvre ou plutôt sanctifie un gouffre immense entre d'un côté un secteur privé, qui n'a jamais mieux porté son nom, parce que justement il se retrouve ici privé du droit de demander à ses personnels de respecter la neutralité laïque, et de l'autre côté un secteur public, un service public qui se retrouve tout seul chargé de faire respecter la laïcité ». Les prières dans les rues, enfin, posent la nécessité de l'ouverture de lieux de culte en nombre convenable, ce qui, visiblement, est le cas de la France actuellement.

Dans le débat, la question la plus insistante a été celle des rapports entre la laïcité et la tolérance. Elles ne peuvent être placées en équivalence sinon au risque de voir ouvrir la porte, au nom du « respect » à toutes les dérives antirépublicaines attaquant par atomisation le lien social.

## **Communiqué de presse :**

### **« Culture et gouvernance territoriale » à propos de l'orchestre de Montpellier Languedoc Roussillon »**

Les difficultés rencontrées par l'orchestre de Montpellier ont amené Montpellier 2020 à publier un communiqué de presse : elles peuvent être, si l'on sait s'en saisir, une occasion de réfléchir à la nécessité pour les diverses collectivités territoriales de travailler en complémentarité pour le bien de tous.

*« Au seuil de la grande saison culturelle 2013 de notre Métropole, MONTPELLIER 2020 tient à rappeler à quel point les Montpelliérains sont attachés à la politique culturelle de leur ville et s'inquiètent de son devenir à la lecture des derniers échos de la presse locale.*

*Georges Frêche et ses équipes ont institutionnalisé des manifestations et des structures qui, chaque année font la fierté et la joie des habitants de Montpellier. Même s'ils n'en sont pas consommateurs ou utilisateurs réguliers, elles font partie de leur patrimoine et de leur identité culturelle !*

*Notre association veut redire aux différents élus, responsables des Collectivités Locales impliquées dans l'Organisation et le Financements des événements et Festivals Montpelliérains qu'à chaque fois qu'ils savent travailler en complémentarité, de façon unie et cohérente, c'est une réussite pour tous.*

*Il serait inconcevable pour les Citoyens – aujourd’hui moins que jamais – que des Elus appartenant tous à la même famille politique ne soient pas guidés par le seul intérêt général et l’objectif de servir notre territoire.*

*Les problèmes, tensions et soubresauts rapportés par les médias concernant la vie et la gestion de l’Orchestre National de Montpellier-Languedoc-Roussillon en sont l’illustration. Ils menacent gravement, qui plus est, l’avenir de notre Orchestre qui a mis plus de 20 ans rappelons-le, pour devenir ce qu’il est aujourd’hui : un instrument splendide, unanimement reconnu, labellisé « national », image et support de la Culture et du Rayonnement de notre Ville.*

*Sachons avoir de l’ambition pour notre territoire, et sachons préserver sa démocratie participative.*

*Montpellier 2020 a fait des propositions dans son ouvrage « SURSAUT » sur la gouvernance territoriale : les événements rendent encore plus urgente une réflexion commune à partir des principes que nous proposons.*

*Notre association s’engage dès à présent à continuer d’approfondir sa réflexion et ses propositions sur la gouvernance : c’est un enjeu majeur pour notre démocratie aussi bien locale que nationale. Ce sera l’objet d’une très prochaine publication ».*

*Montpellier 2020, Laboratoire d’idées.*

## **Lu dans la presse :**

### **« Montpellier doit se doter d’une agence d’urbanisme »**

Dans le n°1298 de « La Gazette de Montpellier » (2 au 8 mai 2013), notre ami Michaël Delafosse, maire adjoint en charge de l’urbanisme et de l’aménagement durable de la ville de Montpellier, constate qu’en ce qui concerne « *habitat, emploi, mobilité, environnement, l’échelle de la seule commune de Montpellier n’est plus pertinente et, depuis longtemps, pour traiter les enjeux d’urbanisme dans leur globalité ... Soyons lucides, poursuit-il, le bassin de vie montpellierain forme désormais une aire métropolitaine qui, de Sète à Lunel, réunit selon l’INSEE près de 150 communes et plus de 700 000 habitants* ». Or cette aire est composée de 6 périmètres de SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) différents entraînant 6 politiques d’aménagement du territoire souvent décalées, parfois divergentes, souvent antagonistes.

La seule solution, pour l’adjoint à l’urbanisme, est la coopération et le dialogue entre ces intercommunalités. Pour cela, il faut « *un outil de travail commun* » permettant de mutualiser nos moyens techniques et humains en matière de planification urbaine. « *Cet outil a un nom : cela s’appelle une agence d’urbanisme. Toutes les métropoles françaises s’en sont dotées à l’exception de Montpellier. Le temps est venu, je crois, de bâtir, avec le soutien de l’Etat et en parfaite coordination avec la Région et le Département, une agence d’urbanisme qui associe non seulement la Ville et l’Agglomération de Montpellier, mais bien l’ensemble des collectivités qui composent cette aire métropolitaine* ».

Cette agence ne sera pas une charge financière supplémentaire car elle permettra la mutualisation de services aujourd’hui cloisonnés et parfois redondants.

Enfin cette agence ne sera pas « *déconnectée du réel et des citoyens ... (elle sera) un lieu au service d’un urbanisme participatif* ».

Le premier défi pour cette agence a une date : « *établir avant 2020 un schéma de cohérence territoriale unique à l’échelle de l’aire métropolitaine* ».

## **Tribune libre ...**

Cette rubrique, comme son nom l'indique, est celle d'une libre expression par rapport à l'actualité et en lien avec les propositions de Montpellier 2020. Elle n'engage que leurs auteurs.

### **« A propos de l'économie sociale et solidaire : un écho à la soirée «controverses» Claude SAUTTER et Catherine CADOU »**

*« La soirée du vendredi 18 mars de nos « controverses » avec Christian SAUTTER et Catherine CADOU a reflété la qualité des intervenants. Sous des dehors simples et immédiatement compréhensibles, leurs propos ont ouvert de nouvelles perspectives à notre réflexion.*

*Vous ne vous étonnez pas pourtant si je limite cette note au seul domaine de l'économie sociale et solidaire. Christian SAUTTER en quelques phrases l'a placée à son vrai niveau, à savoir le projet de loi sur l'ESS de Benoit HAMON (la loi devrait être promulguée en fin d'année) et a tout simplement éclairé son devenir que nous avions cru ronronnant.*

*J'ai retenu tout particulièrement son ouverture vers les pôles territoriaux de l'ESS car, sans en avoir toujours conscience, Montpellier 2020 s'est inscrit dans cette perspective (cf. « Sursaut » p. 27) sur le quart réservataire. De plus, Montpellier est déjà leader au plan national pour la stratégie de création, d'accueil et de soutien des nouvelles entreprises solidaires répondant à des préoccupations d'intérêt national.*

*Les indications de Christian SAUTTER doivent être l'occasion pour notre ville de confirmer cette place et passer de la réflexion à l'action.*

*Les responsables de l'ESS (Chambre régionale de l'économie sociale, COEPTIS pour la formation, Union régionales des SCOP, COVENTIS, salon d'affaires dédié à l'ESS, Reptic, groupement financier coopératif ...) peuvent servir à un partenariat ESS/Municipalité (ou Agglo) auquel la banque publique d'investissement (BPI) et, bien entendu, le Conseil Régional de Languedoc Roussillon apporteront les moyens financiers nécessaires.*

*Le projet territorial prendra en compte sa localisation et son implantation, les secteurs concernés, notamment les MTIC ainsi que les modes de financement.*

*Le « grand Montpellier » sera alors à même de présenter un visage novateur en matière de création d'activités et concrétisera ce que l'on appelle depuis peu « l'écosystème montpelliérain ».*

*Pour conclure : nos élus locaux ne peuvent laisser échapper cette occasion de redonner un nouvel élan à l'ESS déjà bien présente dans notre Cité ».*

Gérard BLANC

### **Evolutions institutionnelles : grandeurs et vicissitudes ...**

*« L'échec du référendum alsacien, quelque peu occulté par une actualité politique surréaliste, a surpris tant ses initiateurs, pourtant sûrs de leur fait, que les analystes politiques : la réponse à un référendum populaire répond rarement à la question posée et il apparaît en l'occurrence que l'organisation institutionnelle des collectivités publiques ne constituait pas un enjeu majeur de préoccupation des citoyens concernés, connus habituellement pour leur civisme.*

*L'opportunité de referendums d'initiative nationale constitue cependant un réflexe courant pour des responsables politiques, prompts à chercher l'arbitrage populaire à la résolution d'importantes problématiques structurelles ou conjoncturelles : plusieurs propositions viennent d'être formulées récemment comme c'est souvent le cas en période de crise politique plus ou moins aigue.*

*Le referendum d'initiative populaire, dans le domaine local, peut s'avérer plus opérant.*

*Les propositions de grandes évolutions institutionnelles pour notre pays étaient confiées, en début de mandat présidentiel, à une commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, présidée par Lionel Jospin.*

*Force est de constater que la plupart des 35 propositions, entre autres recommandations, n'ont connu aucun commencement d'exécution et se voient, pour beaucoup, reportées.*

*Sans revenir à un recours au referendum, la majorité nécessaire des 3/5 èmes du Congrès s'avère à priori fatale à la suppression de la Cour de Justice de la République, à la suppression des membres de droit du Conseil Constitutionnel (les anciens Présidents de la République), à la constitutionnalisation du dialogue social, au statut juridictionnel de droit commun du Président de la République, à l'impossibilité pour les Ministres de cumuler leur fonction avec un mandat local exécutif, à l'instauration d'une dose de proportionnelle pour l'élection des députés et des sénateurs, etc..., sans oublier, par ailleurs, l'ouverture du vote aux étrangers non communautaires.*

*Le cumul des mandats des parlementaires avec des fonctions d'exécutif local ou territorial, reporté semble t'il à 2017, sauf sursaut, traduit de fortes résistances internes : un engagement formel écrit a pourtant été formulé par les parlementaires socialistes lors de leur candidature : le parjure, dans ce cadre, est tout aussi irrecevable pour les citoyens.*

*L'événement extravagant au plus haut niveau de l'Etat, qui nous a récemment atterré pourrait avoir d'heureuses conséquences en terme de moralisation, de probité et de transparence de la vie publique : ne nous y trompons pas, de nombreuses velléités ont été relevées antérieurement, sans grande portée in fine : lutte beaucoup plus résolue contre les conflits d'intérêt ; déclaration publique du patrimoine, investigations dans les comptes offshore :il est possible d'aller plus loin :c'est affaire de volonté politique Le temps finit cependant souvent par faire lever le pied, au détour d'actualités plus brulantes dans d'autres domaines.....*

*La prétendue lutte contre les paradis fiscaux me semble en revanche totalement illusoire : ce sont des Etats, souvent petits et nombreux, éparpillés dans le monde et qui ont souvent pour seule ressource cette évasion fiscale venue des pays riches. Une union sacrée de tous les pays, inégalitaires face à ces flux occultes, n'a aucune chance d'aboutir.*

*Je terminerai en évoquant les lois de décentralisation qui vont finalement connaître une déclinaison en trois parties successives, le plat unique, très composite, semblant indigeste.*

*Il est impossible de connaître aujourd'hui le sort qui sera dévolu aux diverses réformes, qui subiront vraisemblablement au fur et à mesure un effet « domino »*

*Une seule semble avoir été annoncée avec certitude : Montpellier fera partie de la dizaine de nouvelles « métropoles ». L'Agglo devrait ainsi être élargie en termes de compétences notamment dans le domaine de l'urbanisme.*

*Les autres collectivités vont arguer de leur dépossession. Le débat sera vif mais j'ai tendance à penser qu'il s'agit d'un bon débat.*

*Les questions institutionnelles, n'en déplaise à nos compatriotes alsaciens, devraient attirer l'attention des citoyens : leurs nombreuses vicissitudes ne devraient pas masquer leur forte primauté ».*

Gérard DORIVAL